

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-39

AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA MISE EN VALEUR DES ESPACES PUBLICS DES BASTIDES ET VILLAGES DE CARACTERE COMMUNE DE CASTELSAGRAT

I - RAPPEL

Le Conseil Régional a lancé en 1983 un programme de mise en valeur des espaces publics des bastides et villages de caractère de Midi-Pyrénées.

Dans notre département, cette initiative régionale a recueilli l'accord de 18 communes classées comme suit :

*au titre des bastides : Auvillar, Bruniquel, Caylus, Lauzerte, Montricoux, Puylaroque, Réalville, Saint-Antonin-Noble-Val, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Valence-d'Agen et Verdun-sur-Garonne.

* au titre des villages de caractère : Parisot, Donzac, Bardigues, Le Pin, Molières, Cayriech, Valeilles.

De 1984 à 1996, notre Assemblée s'est associée à cette politique et a participé au financement de deux catégories de projets :

- la mise en valeur des espaces publics
- la restauration des façades des bâtiments communaux situés sur les espaces aménagés au titre de la politique précitée.

II - LA POLITIQUE ACTUELLE DE VALORISATION DES ESPACES PUBLICS DES BASTIDES ET VILLAGES DE CARACTERE

Depuis 1996, la Région s'associe prioritairement à ces projets lorsqu'ils sont intégrés dans le cadre d'un projet d'action d'un contrat de terroir ou de pays.

Le montant des concours du Conseil Général et du Conseil Régional, sont définis lors des négociations financières propres à chaque contrat, afin de tenir compte des spécificités du "produit bastides et villages de caractère".

Le C.A.U.E. de Tarn-et-Garonne est à la disposition des collectivités qui souhaiteraient une assistance lors du montage de ces dossiers, cette instance pouvant apporter une approche patrimoniale et architecturale.

Je vous rappelle que chaque année, des communes sont susceptibles de bénéficier de ce type d'aide dans le cadre d'un contrat de terroir ou de

D'autre part, le département subventionne dans le cadre de la politique traditionnelle, des communes qui présentent un projet inscrit dans le cadre d'un volet touristique visant à améliorer l'attractivité du site.

III - LE DOSSIER PRESENTE

La commune de CASTELSAGRAT propose l'aménagement piétonnier rue de la porte grande, dans le centre bourg, lequel présente un caractère médiéval (église du XIV è siècle, ancienne maison à colombages).Ce dossier est inscrit dans le cadre du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne – année 3 -

La Commission permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PAYS GARONNE QUERCY GASCOGNE

Commune opération	Coût €H.T	Dépense subventionnable	Proposition de subvention départementale
CASTELSAGRAT Aménagement piétonnier rue de la porte grande.	112 750	112 750	112 750 x 20 % = <u>22 550 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne – année 3 -			

TOTAL 22 550 €

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041430, sous-fonction 312.

Délibération de programme 2007	50 000 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	22 550 €
Disponible.....	27 450€

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-39

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR LA MISE EN VALEUR DES
ESPACES PUBLICS DES BASTIDES ET VILLAGES DE
CARACTERE
COMMUNE DE CASTELSAGRAT**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 25 000 €:

Demande présentée dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
CASTELSAGRAT Aménagement de la place du 14 juillet	125 000	125 000	125 000 x 20 % = 25 000 €
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre du contrat de pays Garonne Quercy Gascogne - Année 3-2007			

TOTAL 25 000 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041430, sous-fonction 312 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,